

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix décembre deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal CROIBIER, 1^{er} Adjoint du Maire.

PRESENTS : Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michael BUISSON SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Christiane GAUTHIER MEYER, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Magali GUILLOT, Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Corinne GALLIEN, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

Secrétaire de séance : Christiane MEYER-GAUTHIER

Le PV du 25 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal

Isabelle FAYOLLE intervient pour demander, vu qu'on la traite de menteuse, que soit annexé le mail de réponse qu'elle a reçu de la Chambre régionale des Comptes auvergne-Rhône-Alpes. Ce document sera donc annexé au compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2025

DEL 2025 74 Autorise Madame le Maire à signer une convention pour le versement du fond de concours
(Votée à l'unanimité)

Deux délibérations avaient été prises lors du conseil municipal du 20 mai 2025 :

- DEL 2025 33 pour une demande de subvention à la communauté de commune pour le fonds de concours concernant les travaux de sécurisation voirie de la rue BAYARD, de la création d'un chemin accès à la MFR le Village et la création d'une sortie de secours du parking de la résidence autonomie pour un montant de 5 963.62€
- DEL 2025 34 pour une demande de subvention pour les travaux de sécurisation des trottoirs rue LANGEVIN pour un montant de 6 740.90€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document pour le versement de ces subventions.

Débat :

Jusqu'à présent, il n'y avait pas de convention pour percevoir les fonds de concours de la communauté de communes, la délibération de demande de subvention suffisait. Dorénavant dans les demandes de subventions sera rajouté la phrase que les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire ou son représentant à signer tout document pour l'attribution ou le versement de la subvention demandée.

Isabelle FAYOLLE demande des explications sur la création d'une sortie de secours à la résidence autonomie. Pascal CROIBIER explique qu'une sortie a été créée au niveau des garages pour permettre la sortie de véhicules si un véhicule de secours bloque la sortie principale. Deux places de parking ont été supprimé et de l'enrobé a remplacé de l'herbe.

DEL 2025 75 Participation financière aux charges scolaires de l'Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire de la ville d'Aoste

(Votée à l'unanimité)

Madame le Maire informe le conseil municipal que des enfants de Saint-André-Le-Gaz sont scolarisés à l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à Aoste

Par courrier en date du 29 septembre 2025, la ville d'Aoste a fixé pour l'année 2025-2026, la participation des communes à hauteur de 600€ par enfant pour la scolarité,

La commune de Saint-André-Le-Gaz est redevable de cette participation pour 2 enfants.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de participation financière pour le paiement à hauteur de 1 200€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et à verser la somme de 1 200€ pour l'année 2025-2026 pour la participation de la commune à la classe ULIS de la ville d'AOSTE.

Débat :

Isabelle FAYOLLE demande les montants des autres communes : La Tour du Pin 1 250€ par enfant (école privée), 462€ par enfant et 248.40€ de frais de repas soit 710.40€ par enfant, Pont de Beauvoisin 498.01€ par enfant et 600€ pour Aoste

DEL 2025 76DM N° 3 : Intégration d'études – budget communal

Il convient d'intégrer les études concernant :

- le relevé topographique pour la réalisation du terrain synthétique pour 1 350€
- les études de la vidéoprotection pour un montant de 402€
- Les annonces pour le terrain synthétique pour un montant de 895.46€

Dépenses d'investissement Chapitre 041 intégration d'études : article 212 : 2 245.46€

Dépenses d'investissement chapitre 041 Intégration d'études : article 2158 : 402

Recettes d'investissement : 041 : intégration d'études : article 203 : 2 647.46€

Questions diverses

- Pascal CROIBIER informe que l'agenda sera distribué avant la fin de l'année, la récupération est possible dès ce soir. Isabelle FAYOLLE demande si le P'tit GUA sera distribué en même temps. Nathalie GARCIAU répond que le P'TIT GUA sera distribué autour du 15/01. Cette distribution a été avancée en raison d'une demande des habitants et afin d'en distribuer le plus possible. Par la suite, ils seront disponibles en mairie et lors des vœux à la population. Marie Pierre MANGE demande le nombre d'agenda ? pascal CROIBIER répond 2 000 et 1 300 sont distribués dans les boîtes aux lettres.

- Frédéric DUMOUCHEL demande si le planning 2026 des CM a été établi. Pascal CROIBIER propose le 3^{ème} mardi du mois soit le 20 janvier 2026
- Frédéric DUMOUCHEL demande s'il y a des réponses aux questions posées à tous les conseils municipaux. La question de l'impossibilité d'installer la fibre rue lumière est posée depuis le 17/10/2024. Pascal CROIBIER n'a pas les retours de ce qui a été fait et prend note.
- Les panneaux d'interdiction de fumer ont été posés. Marie Pierre MANGE précise que celui du parc a juste été posé et non fixé
- Christophe VAGINAY demande si la réponse a été donnée à Monsieur CAPPELLI. Le bail est à l'étude chez le notaire mais aucune réponse n'a été donnée à Monsieur CAPPELLI.
- Isabelle FAYOLLE demande si le radar pédagogique inviolable a été installé ? Pascal CROIBIER dit qu'avec les illuminations les agents n'ont pas eu le temps.
- Isabelle FAYOLLE demande quand les peintures au sol des stops vont être réalisées et évoque les problèmes de sécurité ? Pascal CROIBIER répond que lorsque la peinture a été demandée l'entreprise n'a pas répondu et aujourd'hui elle dit que cela ne se fait pas en hiver.
- Isabelle FAYOLLE évoque qu'elle a été contactée par un habitant qui a envoyé un courrier en mairie adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025 et que personne n'a eu l'information et qu'il n'a pas eu de réponse à son courrier. André GUICHERD précise qu'il y a plusieurs OAP sur la commune. Les OAP permettent d'organiser des aménagements sur un secteur précis. Celui évoqué dans le courrier est celui de la gare. Une OAP précise des principes mais n'oblige pas les propriétaires à vendre. Lorsqu'il y a des révisions de PLU tous ces points sont remis à plat et rediscutés. Un terrain a été vendu à un promoteur, il se peut qu'il contacte les propriétaires pour la réalisation de son projet mais rien n'oblige les propriétaires à vendre. Une réponse écrite sera adressée à la personne.
- Isabelle FAYOLLE évoque l'affaire Magali GUILLOT, repose la question si cette affaire relève du privé. Pascal CROIBIER répond par la positive. Isabelle FAYOLLE demande si cela relève du privé pourquoi les agents ont été convoqués le 9 décembre pour une réunion le 10/12, réunion d'une durée de ¾ d'heure à 1 h payée par la collectivité, pour donner des explications sur son procès, pour une affaire personnelle. « Il aurait été plus simple de donner le jugement afin de retracer la réalité ». Pascal CROIBIER répond qu'il est normal de faire une réunion avec le personnel pour annoncer sa démission. Marie Pierre MANGE demande ou en est la réponse de la Préfète ? Pascal CROIBIER répond qu'aucune réponse n'a été faite, le courrier a été reçu en date du 11/12. Magali GUILLOT est maire tant que le préfet n'a pas validé la démission, il a 2 mois pour le faire.
- Frédéric DUMOUCHEL dit avoir été contacté pour enlever le distributeur Just Queen. Il doit demander à ce contact de s'adresser en mairie.

Clôture de la séance à 20h14

Prochain Conseil Municipal le 20/01/2025

Christiane MEYER-GAUTHIER
Secrétaire de séance



Pascal CROIBIER
1^{er} Adjoint



